



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des personnes atteintes par la covid-19 - Jours de carence.

Question écrite n° 33880

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé attire l'attention de M. le Premier ministre sur le nécessaire respect, par les personnes dont le test covid-19 est positif, de la prescription d'isolement. Il n'est pas compréhensible que le dispositif des jours de carence, à ce stade, ait été suspendu pour les « cas contacts », mais non pour les « cas positifs ». Comme cela avait été le cas au printemps, il semble impératif de suspendre, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le dispositif des jours de carence applicable aux salariés du secteur privé comme aux agents de la fonction publique faisant l'objet, au titre de la covid-19, d'une prescription d'isolement.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33880

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2020](#), page 8098

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)